

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 février 2018

Avant de passer à l'ordre du jour de la réunion du Conseil Municipal, M. Ronan GOUGEON, collaborateur de M. GORKA et de M. CHARNAUD présente le Press-book pour le projet de résidence Senior conviviale et écologique. Les objectifs de cet habitat sont un lieu de vie adapté aux personnes âgées autonomes en répondant aux problématiques liées à cette période de la vie. Chaque conseiller a été destinataire d'un Press-book. Un échange de questions-réponses a fait suite à cette présentation sur le fonctionnement de cette résidence, les services et activités proposés.

Examen des propositions budgétaires présentées par le Maire et les Adjointes (Budget 2018)

Examen des propositions budgétaires des Commissions

M. le Maire et chaque adjoint présentent les prévisions relatives à leurs commissions respectives.

- **Budget Eau + Assainissement** : aucune modification
- **Budget Général** : le récapitulatif des dépenses et des recettes fait apparaître un déficit de 80 000 €. Pour avoir un budget en équilibre il conviendrait de réaliser une économie de 33 330 €. M. le Maire demande donc de prioriser les dépenses.
 - ajout page 2 : réfection toit terrasse de la salle des fêtes suite sinistre : 2400 €
 - suppression page 2 : plaques couvre mur Salle de réunion mairie : 900 €
réfection électricité (salle ordi) Ecole maternelle : 2500 €
 - suppression page 3 : réfection toit poids public : 5000 €
 - suppression page 4 : engazonnement du vieux cimetière : 3000 €
engazonnement de la place Sailland : 11000 €
balayage voirie : 650 €
 - suppression page 5 : sable-gravier-sel-concassé : 2000 €
Enlèvement de la fontaine rue Désiré Monnier : 3600 €
 - modification page 6 : subvention aide aux communes pour la passerelle : 13300 € au lieu de 11400 €
 - suppression page 7 : achat d'un chauffage pour atelier : 3200 €
Achat d'un godet curage orientable : 2450 €
Achat plaques de passage véhicules 44 T : 1800 €
 - Ajout page 10 : divers-imprévus : 2800 €
 - Suppression page 25 : nomination bât. Halte-garderie cantine rue Désiré Monnier : 1100 € (doublon)
 - Trottoir en enrobé lotissement les Bauches 2 : 7000 €
 - Reprise du trottoir rue du Gros Tilleul : 3600 €
 - Allé principale du vieux cimetière en enrobé : 11000 €
 - Suppression page 26 : enrobé à chaud suite enlèvement de la fontaine : 2300 €
Trottoir à reprendre face pharmacie : 1500 €
Entrée des Enchâtres : 1000 €
 - Suppression page 32 : provisions pour préemptions : 15000 €

Exercice éventuel du DPU communal sur les biens cadastrés ZC 166 et ZC 188.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a renoncé à exercer son droit de préemption sur les biens cadastrés ZC 166 et ZC 188.

CDG 39 Comité Technique du 08/02/2018 – Validation (mise en œuvre du RIFSEEP) des représentants des élus et

du personnel – Délibération

Vu l'avis favorable des représentants des élus et du personnel du Comité Technique en date du 8 février 2018

Vu les délibérations instaurant un régime indemnitaire en date du 20/07/2012 et du 23/11/2012 en vigueur à la commune de DOMBLANS,
Vu le tableau des effectifs,
Monsieur le Maire expose :

Le nouveau régime indemnitaire se compose de deux éléments :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle,
- le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres décident d'instaurer dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) et le Complément Indemnitaire Annuel selon les modalités définies ci-après.

I.- Mise en place de l'IFSE et Maintien des anciennes dispositions pour les cadres d'emploi non concernés

Cette indemnité est versée en tenant compte du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions occupées par les fonctionnaires. Chaque emploi ou cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonctions au regard des critères professionnels suivants :

- critère n°1 : fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
- critère n°2 : technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- critère n°3 : sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

A.- Les bénéficiaires

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) pourra être versée :

- aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- aux agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- aux agents tout statut confondu mis à disposition des collectivités dans le cadre de l'article 25 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale dès lors que la collectivité d'accueil l'a décidé.

C.- Périodicité de versement du CI

Le CI sera versé **annuellement** aux agents concernés. Le montant est proratisé en fonction du temps de travail. Les montants perçus par chaque agent au titre des deux parts de la prime sont fixés par arrêté individuel

Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au **01/03/2018**

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Compte-rendu de la réunion du 25/01/2018 avec la Direction de V33 (Assainissement Collectif)

M. le Maire rend compte de la réunion qu'il a eu avec la direction de V33. Etaient présents à cet entretien : M. Jérôme De Grivel, le directeur infrastructures, une employée responsable de l'assainissement et un bureau d'études.

La société V33 actuellement en assainissement autonome, envisage de se raccorder, à ses frais, au réseau communal. Pour l'instant il convient d'attendre le rapport du bureau d'études sur la nature des rejets.

D'autre part, M. le Maire a indiqué que la société V33 envisageait de nouveaux investissements dans les années à venir. A ce titre, la société V33 veut favoriser l'emploi de jeunes alternants dans la chimie et ses métiers annexes et s'engage à louer les studios qui seront proposés par la Commune de Bréry dans le bâtiment rénové de la Mairie suite à la fermeture de l'école.

Compte-rendu de la réunion CMJ du 29/01/2018 (Mme GUILLAUME-BELLE Sophie)

Sujet reporté en l'absence de Mme GUILLAUME-BELLE, responsable du CMJ.

19/02/2018 – Projet convention avec CCBHS pour la mise à disposition des Installations Sportives

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention qui sera établi entre la C.C.B.H.S. et la commune de DOMBLANS pour la mise à disposition des équipements sportifs. : stade de foot « honneur », vestiaires, stade de foot « annexe » et aire d'évolution.

Il reste à finaliser ce projet avec la valeur des biens inscrits à l'inventaire communal.

Prélèvement de l'impôt à la source. Réunion du 27/02/2018 en Préfecture avec les secrétaires. Compte-rendu

M. le Maire indique qu'il a assisté avec les 2 secrétaires à une réunion d'information sur la mise en œuvre du prélèvement de l'impôt à la source qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019. La mise en place interviendra dans le logiciel de paie pour les collectivités dès le mois d'octobre. Le diaporama de présentation de cette réforme sera remis à chacun dès que la DGFIP nous l'aura transmis.

Compte-rendu Conseil Communautaire du 25/01/2018 à Bletterans (Mme MARTELIN) (voir CR sur internet)

Mme MARTELIN rend compte du Conseil Communautaire (voir CR de la CCBHS sur internet).

Les points traités sont :

- Retrait de la Commune de Baume-les-Messieurs de la C.C.B.H.S. pour rejoindre ECLA
- Indemnités 2017 dues au comptable
- ALSH : à compter du 01/02/18 harmonisation des ouvertures et modalités d'inscription pour les sites de Domblans, Bletterans et Sellières
- Renouvellement de la convention de partenariat avec l'Ecole Intercommunale de Musique
- Mise en place d'une convention de partenariat avec l'Association Départementale de Lutte contre les Addictions (ADLCA)
- NATURA 2000 : modification de l'arrêté de constitution du comité de pilotage du site Natura 2000 Bresse Jurassienne et des reculées de la Haute Seille – Dossier de financement de l'animation du site Natura 2000 des reculées de la Haute Seille et Bresse Jurassienne
- Litige avec le Clos Bacchus
- Achat d'un terrain sur la Commune de Chaumergy pour un projet de construction d'une boulangerie
- Extension de la maison médicale de Bletterans
- Information sur la base de loisirs de Desnes

Compte-rendu de la réunion avec l'Association AIR du 26/02/2018 en Mairie

M. COURTOUT rend compte brièvement de la réunion avec Mme Florine MAITRE de l'Association AIR, et à laquelle assistaient également M. le Maire, M. CAMPY, les 2 agents techniques (Alain et Jean-Christophe) et Mostafa. Le contrat de Mostafa a été renouvelé pour 6 mois car il donne satisfaction.

Changements sens de circulation Rue Désiré Monnier et rue de Bréry. Décision

Monsieur COURTOUT rappelle que la Commission Voirie réunie le 6 janvier 2018 a évoqué la possibilité de changer le sens de circulation de la rue Désiré Monnier et de la rue de Bréry. Les arguments avancés par les membres de la commission sont que cette proposition permettrait de donner un centre de village en prolongeant la continuité avec les commerces et de faire descendre les enfants qui prennent le bus scolaire du côté de l'Ecole.

Afin de savoir si la commission doit poursuivre cette réflexion, avec les avantages et les inconvénients, les coûts pour la mise en place, M. COURTOUT demande au Conseil Municipal de se prononcer pour ou contre, sachant que c'est le Conseil Municipal qui entérinera la décision finale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 3 abstentions et 8 voix pour, décide de poursuivre cette réflexion.

M. le Maire indique d'ores et déjà qu'il est opposé à cette proposition.

Rencontre avec M. COUSTOULIN, technicien O.N.F le 12/02/2018 en Mairie. Compte-rendu

M. le Maire indique qu'à la demande de MM. Jacques HEDIN et de M. Emmanuel RIZZI, le responsable de l'ONF, M. COUSTOULIN, est venu en mairie pour leur donner des explications complémentaires quant au

programme ONF 2018 relatif à l'assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2018. Il a répondu à toutes leurs questions .

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'eau potable 2016 + 2017 – Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de 2016 et de 2017.

Recouvrement de la participation USCS pour les frais d'électricité Stade 2017 – Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté de recouvrer les frais d'éclairage dus à la Commune par l'USCS pour l'année 2016-2017 pour un montant de 3 142,02 €.

Extinction de dette suite à ordonnance du Tribunal – Délibération (Budget eau)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre d'une procédure de surendettement, le Tribunal d'Instance de Lons-le-Saunier ordonne l'effacement de toutes les dettes non professionnelles d'un débiteur domicilié à DOMBLANS.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, par 1 abstention et 11 voix pour a accepté l'extinction de créance d'un montant de 1.066,65 € (budget eau-assainissement) qui se fera par l'émission d'un mandat de ce même montant au nom de la Trésorerie de Bletterans à l'article 6542.

QUESTIONS DIVERSES :

•M. CAMPY présente la demande de la C.C.B.H.S. qui sollicite la Commune de Domblans pour utiliser la salle des fêtes à titre gracieux pour préparer la nouvelle édition du Forum des Associations le 15 septembre 2018.

Vu que les 2 premières éditions ont été organisées à la salle des fêtes à Bletterans à titre gracieux.

Vu que ce Forum des Associations du territoire est à destination de la population de Bresse Haute Seille mais également de tous les bénévoles des associations qui à cette occasion peuvent échanger et mieux se connaître, Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder la gratuité à la C.C.B.H.S. pour l'organisation du Forum des Associations avec facturation du chauffage si besoin.

•M. COURTOUT propose de rencontrer la société VISUALIS afin de voir si l'inscription sur le bâtiment « halte-garderie-cantine René-Jean GUILLAUME » doit se faire sur 1 ou 2 lignes.

•M. CAMPY indique que l'opération « NETTOYAGE DE PRINTEMPS » aura lieu le 23 mars avec les enfants de l'école de 15 h à 16 h. Il souhaiterait également qu'il y ait plus de bénévoles.

•M. le Maire présente deux demandes de subventions de la PEP du Jura et de l'Association française des sclérosés en plaques. A l'unanimité, le Conseil ne souhaite pas donner suite à ces courriers.

•M. le Maire rappelle que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 23 mars à 19 heures : vote des budgets en présence du nouveau trésorier. Un casse-croûte sera servi à l'issue de la réunion.

La séance est levée à 22 h 30

